

**COMMUNE DE
07590 ST ETIENNE DE LUGDARES**

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2021 à 20 heures 00

Le 24 mai 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame Elisabeth FALGON, Monsieur Henri DARBOUSSET, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Benjamin SUBLIME, Monsieur Gaëtan TERME, Monsieur Thierry JOUVE, Madame Nadège BARE

Absent : Monsieur Sébastien DURHONE,

Excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

1) Modifications des statuts du SIVOM de St Etienne de Lugdarès :

Les modifications des statuts portent sur la participation des communes au budget du SIVOM qui n'a pas été revue depuis des années, ainsi que sur une mise à jour de plusieurs articles. La participation des communes serait désormais révisée annuellement par le conseil syndical. Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

2) Convention avec le CCAS : loyers de la résidence Bon Accueil :

Une convention doit être établie avec le CCAS pour la réversion des loyers. La location de la résidence est évaluée à 28 080€/an, loyer couvrant l'annuité de l'emprunt en cours. Un réajustement en fin d'année sera opéré pour l'équilibre du budget. Question adoptée à l'unanimité.

3) Chaufferie bois : conventions de fournitures réseau de chaleur / modalités de facturation :

Mme le Maire explique que la convention de fournitures réseau de chaleur établie entre la communauté de communes Cévenne et Montagne ardéchoises et la commune de St Etienne de Lugdarès en 2015, bien qu'obsolète, est encore à ce jour la base de calcul des facturations de calories. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conventionner avec les différents bénéficiaires du réseau chaleur. La facturation sera établie à partir des consommations et des coûts de fonctionnement réels de la chaufferie. Les avances sur charges encaissées par le budget du patrimoine seront reversées régulièrement au budget chaufferie afin d'abonder sa trésorerie. Ces modalités de facturation s'appliqueront également au chauffage fioul des locations bénéficiaires. La commission des travaux est chargée d'établir les propositions de conventions. Maison Dumont : les compteurs devront également être relevés.

4) Convention d'utilisation du domaine public :

La régularisation de l'occupation du domaine public pour l'installation de terrasses de café est en cours. Mme le Maire rappelle que cette occupation est délivrée à titre individuel, précaire et révocable. Elle implique également la perception d'une redevance. A l'unanimité, considérant la situation sanitaire, le conseil décide de la gratuité de cette occupation.

5) Avances sur charges locatives :

Le 30/01/2019 une délibération avait été votée portant les frais de chauffage de 50 à 60€ mais elle n'a jamais été appliquée.

Il apparaît que le montant de provision à 50€/mois est bien en deçà de la réalité, cet état augmentant le déficit du budget chaufferie.

Les avances sur charges locatives vont être revues à la hausse, mais une étude des relevés mensuels est nécessaire pour déterminer leur montant.

6) Loyer maison paramédicale :

De grandes disparités apparaissent dans les loyers demandés à chacun des spécialistes. Dans un souci d'équité les loyers seront recalculés en fonction des dépenses de fonctionnement (chauffage, électricité) et de la surface utilisée par chacune des parties La commission travaux est chargée de la collecte des données.

7) Règlement du service eau et assainissement :

A la lecture du règlement existant, il apparaît qu'il manque le formulaire de demande à remplir par le demandeur. Les tarifs anciens ne sont plus d'actualités et devront être réévalués.

La commission des travaux devra étudier le maintien de ce service par les équipes municipales ou la sous-traitance à une entreprise privée.

8) Déneigement hiver 2020/2021 : Demande d'aide auprès du Département :

La dépense de déneigement s'élève à 16 728€. A l'unanimité le conseil demande l'aide du Département.

9) Régularisation foncière à la « Haute Gazelle » :

En 2004, il avait été demandé à la commune une cession de terrain. Celle-ci avait répondu favorablement mais aucune régularisation administrative n'avait été effectuée. Une première vente de la propriété s'est déroulée sans problème. Mais aujourd'hui une seconde transaction ne peut être passée sans régularisation. Le conseil décide par conséquent de prendre les dispositions nécessaires pour permettre cette vente et clore ce dossier.

10) Bail avec TDF : modification de la délibération 2021-019 du 17/03/2021 :

Suite à une erreur d'identification de parcelle, le bail est modifié en conséquence.

11) Décisions modificatives et affectation des résultats 2020 :

Le conseil procède aux décisions modificatives concernant la reprise des résultats 2020 du budget de l'eau et l'affectation des résultats 2020 du budget lotissement.

12) Coupe de bois en forêt communale de St Etienne :

L'ONF demande au conseil de se prononcer sur le type de vente des bois sans donner aucune autre indication sur les espèces, le volume....Sans ces renseignements le conseil ajourne sa décision.

13) Règlement intérieur du personnel communal :

Le centre de gestion a formulé plusieurs observations sur le règlement proposé qui lui a été transmis pour avis. Il demande notamment que le conseil statue sur les modalités du travail à temps partiel. Suivant les choix proposés il est décidé qu'il soit arrêté à hauteur de 80 %. La journée de solidarité est fixée au lundi de pentecôte. Les modalités du télétravail sont établies et la liste des autorisations spéciales d'absences fixée. Le conseil à l'unanimité adopte le règlement intérieur du personnel communal, modifié selon les préconisations du CDG.

14) RD 19 sortie Sud : régularisation d'élargissement :

Pour ce point, Mme Françoise BENOIT concernée à titre de propriétaire du terrain quitte la salle pour ne prendre part ni aux discussions, ni au vote.

L'aménagement de la traversée du village a nécessité l'acquisition de terrains pour élargir la RD 19 en sortie Sud. Les documents d'arpentage ont été établis mais l'achat des parcelles bien que voté en février 2018 et l'établissement des actes n'ont pas été réalisés.

Pour la première tranche comme il avait été décidé lors du précédent mandat le montant forfaitaire de 700€ est maintenu

Pour la deuxième tranche, deux propriétaires sont concernés : les époux BENOIT Gilles et Françoise pour une surface de 137 m2 et Mme DARBOUSSET veuve BENOIT Huguette pour une surface de 9 m2. Il est décidé par 6 voix pour, 2 contre Mrs Cyril MALLET et Thierry JOUVE, et 2 abstentions Mr Dominique TEYSSIER et Mme Elisabeth FALGON que le montant à régler aux propriétaires se ferait à hauteur de 3€ le m2.

15) Questions diverses :

- Des demandes d'emprunt des chaises et tables sont faites par les associations et les particuliers. Un règlement sera établi pour définir les priorités de prêts gratuits mais avec caution.
- Le comité des jeunes n'organisera pas de bal le 14 juillet, mais des activités en journée. Notant l'absence de bal le conseil décide de ne pas tirer de feux d'artifice et de reverser au comité au titre de subvention 1 200 €, montant prévu pour l'achat des feux d'artifice.
- Thierry JOUVE soulève le problème des groupes de quads et motards tous terrains qui de plus en plus nombreux endommagent les chemins. Il mentionne que cette activité devrait être prise en compte au niveau de la communauté de communes les groupes traversant plusieurs communes. Par ailleurs, il rappelle qu'un acompte de 6 904.53 € avait été versé par la précédente mandature pour un monte-charge qui n'a jamais obtenu d'agrément. Après négociations, il explique que la Commune sera remboursée de cet acompte indument versé.
- L'abonnement au logiciel Doctolib utilisé par le Dr Bouazza n'a jamais été résilié depuis son décès. Nous venons de recevoir le cumul de plusieurs mensualités impayées depuis, sans autre avis préalable.
- Voirie : il conviendra de reboucher les trous dans la montée de Riouffrey, l'accès à l'école et la Croix du Fau. Pour cette dernière, une aide de Boralex sera sollicitée car la route a été endommagée par la descente des toupies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

A St Etienne de Lugdarès, le 31 mai 2021

Mme le Maire,
Françoise BENOIT